



La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers

LA VOIX NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

LIGNES DIRECTRICES : FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA FCSII

Objectif du Fonds de solidarité internationale

Lors du Congrès biennal 2005 de la FCSII, les infirmières et les infirmiers ont voté pour la création d'un Fonds de solidarité internationale de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers.

En créant un Fonds de solidarité internationale, la FCSII joint les rangs de d'autres syndicats ouvriers canadiens qui mobilisent des ressources dans le cadre des négociations collectives, ou par d'autres moyens, afin d'appuyer les initiatives qui encouragent la solidarité avec les personnes défavorisées, que ce soit en raison de désastres naturels ou de conditions sociales et économiques inéquitables. Le Fonds de solidarité internationale de la FCSII appuie les échanges de travailleurs, fournit une aide humanitaire, et renforce la capacité des travailleuses et des travailleurs à promouvoir le droit à la santé.

Gouvernance

Le Fonds de solidarité internationale de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII) est géré par le conseil exécutif national (CEN) de la FCSII. Annuellement, le CEN nommera des membres au comité de direction du Fonds de solidarité internationale. Ce comité est chargé de deux tâches principales :

- agir en qualité de comité consultatif auprès du CEN par rapport aux critères et lignes directrices qui devront être révisés annuellement; et
- approuver les projets et programmes particuliers qui respectent les critères approuvés par le CEN.

L'administration du Fonds et le soutien administratif seront assurés par le personnel de la FCSII, sous l'autorité du(de la) spécialiste des relations gouvernementales.

Financement

Le financement de base du Fonds de solidarité internationale sera assuré par la contribution de un cent (0,01 \$) par membre, par mois, à laquelle s'ajoutera les dons des organisations membres et l'argent recueilli dans le cadre de levée de fonds. Les fonds seront alloués à l'aide humanitaire, aux échanges de travailleurs et au renforcement de la capacité des travailleurs. La somme allouée à chaque catégorie sera déterminée annuellement en tenant compte des priorités de la FCSII.

Le CEN, à sa discrétion, peut choisir d'appuyer une initiative de solidarité internationale dans l'une ou l'autre des catégories suivantes en allouant des fonds supplémentaires à partir des capitaux d'exploitation de la FCSII.



La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers

LA VOIX NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Critères

Aide humanitaire

Le comité de direction du Fonds de solidarité internationale décidera, au besoin, d'offrir une aide humanitaire en se basant sur les critères ci-dessous. Le comité peut décider, à n'importe quelle année, d'allouer tous les fonds ou une partie des fonds dans cette catégorie, selon la nature de la crise ou de reconduire les fonds.

- existence d'un organisme dont le siège social est au Canada et qui a prouvé, sur le terrain, sa capacité à fournir des secours d'urgence lors de famines, tremblements de terre, guerres ou toute situation d'urgence à grande échelle;
- existence d'un syndicat de travailleur partageant les valeurs de la FCSII relativement aux projets de reconstruction à long terme, afin de solidifier le rôle des syndicats et de leurs membres dans la réhabilitation sociale et économique à long terme;
- secours d'urgence destinés aux collectivités victimes de désastres ici au Canada, particulièrement lorsque des membres de la FCSII font partie des collectivités touchées ou participent aux initiatives de secours, par exemple, par des levées de fonds.

Échanges de travailleurs

Le comité de direction du Fonds de solidarité internationale offrira, annuellement, du soutien à huit (8) membres afin qu'ils participent à des missions d'aide humanitaire à l'étranger ou des missions de renforcement des capacités dans une collectivité hôte. Le soutien financier sera déterminé en se basant sur le revenu annuel du Fonds. Les membres devront soumettre des demandes par écrit et, si leur demande est acceptée, ils devront rédiger un rapport sur leur expérience et le soumettre au comité. La prise de décision annuelle sera basée sur la pertinence de la demande et on accordera préférence aux candidats qui présenteront une demande pour la première fois. On cherchera à maintenir un équilibre entre les organisations membres et les projets.

Le financement des déplacements pour l'année 2010 sera déterminé trimestriellement. Toutes des demandes pour 2011 devront être soumises avant le 31 décembre 2010. Dans les années qui suivront, toutes les demandes devront être soumises avant la fin de l'année qui précède l'année où se fera le déplacement. Par exemple, les demandes pour quitter le pays en 2012 devront être soumises avant le 31 décembre 2011.

Le comité examinera aussi les demandes issues de pays en développement ou de d'autres partenaires afin d'offrir un soutien au personnel infirmier d'un pays en voie de développement et lui permettre de participer à des missions ou à des activités internationales.

Le Fonds de solidarité internationale ne financera pas l'éducation et la formation des membres de la FCSII, ni leur participation à des congrès internationaux.



La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers

LA VOIX NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Renforcement de la capacité des travailleurs à promouvoir le droit à la santé

Les initiatives internationales axées sur le développement de la main-d'œuvre ont pour but de promouvoir les droits des travailleuses et des travailleurs dans les pays en développement ou ceux de leurs syndicats. Le comité de direction du Fonds de solidarité internationale a pour objectif d'établir des partenariats à long terme avec des infirmières et infirmiers ou des professionnels de la santé de pays en développement ou avec les syndicats infirmiers dont les buts et les objectifs sont complémentaires à ceux de la FCSII, notamment la défense des services publics, la gouvernance démocratique, la transparence et la responsabilité envers les membres, et la défense du droit à l'équité entre les sexes. Grâce au soutien financier, à l'éducation et à la défense des droits à l'échelle internationale, nous essaierons d'appuyer le travail de nos homologues. Nous utiliserons nos expériences auprès de nos collègues d'outre-mer pour mieux éclairer les politiques au Canada.

Afin d'établir des relations fondées sur le respect mutuel, le comité offrira un soutien aux activités syndicales ou ouvrières qui sont liées aux droits de la personne et des travailleurs; à l'équité entre les sexes; aux conséquences de la privatisation et de la mondialisation; à la santé, la sécurité et l'environnement; et au VIH/SIDA, pour finalement arriver offrir un soutien organisationnel plutôt qu'à soutenir des projets.

La FCSII travaillera avec les organisations canadiennes qui offrent des visites sur les lieux, par exemple, le CTC, le SCFP ou l'AIIC, afin de déterminer les syndicats qui représentent le personnel infirmier dans les pays en développement et travailler avec eux.